

<https://dieppe-ouest.circonscription.ac-normandie.fr/?Accidents-de-service>



Accidents de service

- Administratif - Les formulaires administratifs -



Date de mise en ligne : vendredi 24 septembre 2021

Copyright © Circonscription de Dieppe Ouest - Tous droits réservés

A partir de cette année, vous serez responsable de votre dossier de déclaration d'accident de service ou de maladie professionnelle.

Tous les formulaires et les informations nécessaires sont disponibles sur le Portail Métier. Vous trouverez le lien direct à la fin de cet article.

Vous aurez **15 jours** pour envoyer votre dossier directement à la DIPAAC

Coordonnées de la DIPAAC :

Bureau C1 - Gestion des accidents de service / Travail et maladies professionnelles

dipaac76@ac-rouen.fr

Par ailleurs, vous devrez tout de même signaler succinctement votre accident au secrétariat de la circonscription :

- **date**
- **lieu**
- **horaires**